



Le 16 avril 2015

Madame Virginie SCHWARZ
Directrice de l'Energie
Direction Générale de l'Energie et du Climat
Sous-direction de l'Industrie Nucléaire
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et
de l'Énergie
Tour Séquoia
1 place Carpeaux
92800 PUTEAUX

Objet : Consultation formelle sur le dossier de chiffrage du stockage des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en application de l'article L542-12 du code de l'environnement

Madame la Directrice de l'Energie,

Dans le cadre du processus de consultation formelle sur le dossier de chiffrage du stockage des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en application de l'article L542-12 du code de l'environnement, les Directions Générales d'EDF et d'AREVA, de même que l'Administrateur Général du CEA ont transmis au Directeur Général de l'Energie et du Climat leurs observations sur le dossier de chiffrage ANDRA daté du 17 octobre 2014 et diffusé pour avis le 18 décembre 2014.

Il ressort des réponses effectuées par AREVA, CEA et EDF que l'ANDRA n'a tenu compte dans son dossier que d'une faible part des optimisations identifiées par rapport à l'état du projet à fin 2012 et n'en a pas valorisé tous les effets induits. De plus, un certain nombre de ratios ou de coûts de référence intervenant dans le chiffrage s'écartent de manière significative de notre retour d'expérience industriel.

La réponse du CEA (courrier réf CEA/Cab AG/2015-64 et dossier associé) identifie un montant hors risques de 23,7 Md€ calculé sur la base des optimisations sur lesquelles le CEA était en mesure de se prononcer à la date du 18 février 2015

Dans sa réponse (courrier réf LE/PhKVSO/2015-038), AREVA estime, sur la base d'une analyse non exhaustive, qu'un chiffrage raisonnable pourrait être obtenu en réduisant de 30% celui préalablement estimé par l'ANDRA et invite à poursuivre l'analyse.

La réponse d'EDF (courrier daté du 5 mars 2015 et dossier associé) s'appuie sur la reconstitution d'un chiffrage (hors risques) à hauteur de 19,2 Md€ et propose de retenir un coût objectif (hors risques) de 20 Md€.

Le COCIDRA (Comité de coordination industrielle pour les déchets radioactifs) du 6 mars 2015 a permis de faire un état précis des écarts de chiffrage entre l'ANDRA, AREVA, le CEA et EDF.

A l'issue de ce COCIDRA vous avez souhaité que l'ANDRA, AREVA, le CEA et EDF vous fassent part de leur meilleure vision actualisée du coût prévisionnel de CIGEO, en tenant compte de l'ensemble des éléments partagés lors de cette réunion et notamment des données et analyses complémentaires mises en commun depuis les réponses transmises par AREVA, le CEA et EDF au Directeur Général de l'Energie et du Climat.

AREVA, le CEA et EDF ont ainsi mis en commun leurs éléments d'analyse et ont abouti à une vision très proche d'un coût prévisionnel de CIGEO, sur un périmètre légèrement différent, notamment sur le stockage HA et l'évolution de la fiscalité. Le coût hors risques issu de cette analyse complémentaire est ainsi compris entre 19.2 Md€ et 20.5 Md€.

A l'issue de ce travail de mise en commun, AREVA, CEA et EDF proposent conjointement de considérer pour ce projet un coût objectif (hors risques) de 20 Md€.

Ce coût objectif devrait permettre de maintenir une cible d'optimisation technico-économique réellement incitative pour la poursuite du projet.

Pour l'établissement d'un coût prudent et des provisions associées, ce coût objectif serait à compléter d'une marge pour risques à déterminer d'un commun accord.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice de l'Energie, nos salutations distinguées.



Christophe Béhar

Directeur de l'Energie Nucléaire

CEA



Guillaume Dureau

Directeur Exécutif du BG Aval

AREVA



Sylvain Granger

Directeur du Projet Déconstruction

Déchets

EDF